



Paris, le 10 janvier 2024

Madame la rectrice, Monsieur le recteur de région académique,

Le concours de chefs-d'œuvre organisé par la Fondation Colbert-Institut de France connaîtra en 2024 sa quatrième édition. Il est ouvert à l'ensemble des élèves de CAP et de terminale de lycée professionnel dans toutes les spécialités et aux apprentis.

La Fondation Colbert-Institut de France entend ainsi reconnaître les valeurs d'excellence de ces formations, encourager l'émulation entre les élèves qui se sont engagés dans la voie professionnelle et susciter leur fierté.

Les prix récompensent, à titre individuel ou au niveau de la classe, les élèves dont le chef-d'œuvre répond aux valeurs de la fondation : maîtrise des savoir-faire et de l'innovation, capacité à travailler en équipe, sens de la solidarité. Le concours est organisé en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale sous le pilotage d'un Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.

Il est organisé en deux étapes, au niveau des dix-neuf régions académiques et au niveau national où le jury récompense des candidats choisis parmi les lauréats des régions académiques.

Au niveau de la région académique, le prix donne l'opportunité aux lauréats de présenter leur chef-d'œuvre en public. Chaque lauréat reçoit, par ailleurs, un diplôme et une lettre de recommandation signés du chancelier de l'Institut facilitant sa recherche de stage ou son entrée dans la vie professionnelle.

Au niveau national les lauréats sont amenés à présenter leur chef d'œuvre dans les locaux de l'Institut, devant le chancelier de l'Institut et le ministre de l'Éducation. Ils sont invités, à cette occasion, à passer deux jours à Paris et à visiter, avec leurs professeurs, un grand établissement technique ou patrimonial. Ils reçoivent un diplôme et une lettre de recommandation.

Le calendrier est le suivant :

- Les dossiers complets de candidature devront être transmis par voie électronique du 5 avril au 5 mai 2024. (Le dépôt du dossier via le site vaut inscription).

<https://www.fondationcolbert.fr/concours-de-chef-doeuvre/>

- Les jurys en région académique se réuniront du 5 mai au 14 juin 2024. Chaque jury comprend, conformément au règlement, au moins un représentant de la Fondation. Les quatre prix décernés

en région académique sont : prix des Arts, prix du Commerce, prix de l'Industrie, prix de l'Engagement. Les diplômes et lettres de recommandation sont au nom de chaque lauréat.

- La délibération du jury national aura lieu le 11 juillet 2024. Les prix décernés au niveau national sont : prix des arts, prix de l'industrie, prix du commerce et prix de l'engagement. Le jury national peut décerner, en outre, un prix « coup de cœur ».

- Le palmarès sera publié sur le site de la fondation le 13 juillet 2024.

- La remise de prix aux lauréats aura lieu dans la première quinzaine du mois d'octobre 2024, à l'Institut en présence du chancelier et du ministre de l'Éducation nationale. Chaque établissement lauréat envoie à Paris une délégation de quatre élèves et deux enseignants.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître le nom de la personne en charge de l'organisation du jury au niveau de la région académique avec ses coordonnées.

La Fondation vous remercie de l'aide que vos services apporteront à la réussite du concours de chefs-d'œuvre 2024. Ce concours permet de mobiliser et de mettre en valeur des centaines d'élèves et leurs enseignants.

Nous vous prions d'agréer, Madame la rectrice, Monsieur le recteur, l'assurance de notre entière considération.



Didier Roux,
Membre de l'Institut
Président du jury du concours de chefs-d'œuvre
Fondation Colbert - Institut de France